

Ordonnance Souveraine n° 9.965 du 30 juin 2023 rendant exécutoire l'Accord entre la Principauté de Monaco et le Grand-Duché de Luxembourg concernant l'hébergement de données et de systèmes d'information, signé à Luxembourg le 15 juillet 2021

Type	Texte réglementaire
Nature	Ordonnance Souveraine
Date du texte	30 juin 2023
Publication	Journal de Monaco du 7 juillet 2023 ^[1 p.3]
Thématiques	Nouvelles technologies et télécommunications ; Economie et investissement

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/ordonnance/2023/06-30-9.965@2023.07.08>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 1.545 du 20 avril 2023 portant approbation de ratification de l'Accord entre la Principauté de Monaco et le Grand-Duché de Luxembourg concernant l'hébergement de données et de systèmes d'information ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 28 juin 2023 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'État ;

L'Accord entre la Principauté de Monaco et le GrandDuché de Luxembourg concernant l'hébergement de données et de systèmes d'information, signé à Luxembourg le 15 juillet 2021, recevra sa pleine et entière exécution à compter du 30 juin 2023, date de son entrée en vigueur à l'égard de la Principauté de Monaco.

Notre Secrétaire d'État, Notre Secrétaire d'État à la Justice, Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'État sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 7 juillet 2023

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2023/Journal-8650>